

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20210329-21-049-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2021

Publication : 08/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 21/049/F**

**SÉANCE DU 29 MARS 2021**

**OBJET** : FINANCES

Travaux de construction d'une Médiathèque - Recadrage de l'autorisation de programme et de crédits de paiement AP/CP 001 pour l'exercice 2021.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 mars 2021 s'est réuni au Centre Culturel Communal à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

**Absents** : Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA.

**Avaient donné procuration** : Didier LORENZINI à Pierre-Olivier MILANINI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Joseph TAFANI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Depuis 2015, la ville a lancé un programme de construction d'une médiathèque. Après l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre aux lauréats du jury de concours (groupement Coulomb et associés), la ville a ouvert, par délibération n° 18/022/F du 12 avril 2018, une autorisation de programme et de crédits de paiement pour les travaux de construction de la médiathèque municipale.

Pour mémoire, le contrat de maîtrise d'œuvre initial conclu en 2016 avait défini l'enveloppe financière affectée aux travaux de la manière suivante : travaux 4.188.000,00 € HT (soit 3.588.000,00 € HT de travaux et 600.000,00 € HT d'équipements et mobiliers).

L'autorisation de programme était donc d'un montant de 4.990.425,90 € TTC. Elle a été chiffrée sur la base de l'APD remis par le maître d'œuvre et accepté par le Maître d'ouvrage (la consultation était en cours lors de la délibération). Cette autorisation de programme s'insérait dans un coût global de l'opération, fixé par la même délibération à 6.509.523,70 € TTC (cf page 4 de la délibération n° 18/022/F).

La répartition des crédits initiale, calquée sur le planning prévisionnel des travaux, se faisait sur 3 années (cf page 3 de la délibération n° 18/022/F). Le plan de financement a été réévalué à l'aune de ces montants dans la délibération.

Après le démarrage du chantier, la Ville a procédé, le 11 avril 2019, au recadrage de l'AP/CP en fonction du réalisé sur 2018. La nouvelle ventilation des crédits de paiement est alors détaillée dans la délibération n° 19/037/F. Le plan de financement a été réévalué suite à la notification de deux subventions émanant de l'État et de la Collectivité de Corse. Le coût global de l'opération est resté inchangé.

Pour 2020, par délibération n° 20/076/F du 15 septembre 2020, la ville a une nouvelle fois recadré son AP/CP en fonction du réalisé en 2019, lors de l'examen des documents budgétaires.

Le montant de l'Autorisation de Programme Travaux (AP) est passé à 5.501.618,38 € TTC soit une augmentation de 511.192,48 €, pour un coût global de l'opération lui aussi augmenté à 6.700.134,54 € TTC. La ventilation des crédits de paiement était la suivante :

2018	2019	2020	2021
320.497,41 €	1.704.546,66 €	2.500.000,00 €	976.574,31 €

Pour 2021, l'autorisation de programme prend acte des crédits de paiements consommés en 2020 (inférieurs aux prévisions en raison de l'arrêt du chantier pendant la période de crise sanitaire) et procède donc à une nouvelle répartition des crédits de paiements par exercice, pour 2020 et 2021. L'année 2021 étant l'année de la livraison de l'ouvrage cette autorisation de programme et de crédits de paiement devrait se clôturer à la fin de l'exercice avec le paiement des décomptes généraux et définitifs des entreprises de travaux.

L'autorisation de programme est donc augmentée de 74.114,36 € pour passer à 5.575.732,74 €. Le coût global de l'opération reste inchangé. La nouvelle répartition des crédits de paiement est donc la suivante :

2018	2019	2020	2021
320.497,41 €	1.704.546,66 €	1.497.923,57 €	2.052.765,51 €

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 18/022/F du 12 avril 2018, la délibération n° 19/037/F du 11 avril 2019 et la délibération n° 20/076/F du 15 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 26 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la nouvelle ventilation des crédits de paiements de l'AP/CP 001 « Travaux Médiathèque », exposée ci-dessus, pour un montant d'autorisation de programme modifié à 5.575.732,74 € TTC.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette autorisation de programme et de crédits de paiement, ainsi qu'à son plan de financement.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

